

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 12 août deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
M. William McMahan, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Est absent : Mme Isabelle Houle, conseillère no 2

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h03 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-08-137

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahan et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

5.11 *Abreuvoir temporaire ou bac bleu artisanal*

5.12 *Programme d'aide à la voirie locale-Dépôt d'une demande*

~~6.1 *Compte rendu du Comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains*~~

~~7.1 *Fauchage des levées de chemin 3^e fauche*~~

7.3 *Affaissement en arrière de la glissière-Rang Bord-de-l'Eau Sud*

7.4 *Demande citoyenne-Plants de bleuets*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-08-138

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur William McMahan et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de juillet 2024 se chiffrent à 10 856,75 \$
- Les factures payées durant le mois de juillet 2024 se chiffrent à 21 354,63 \$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

24-08-139

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2024 au montant de 171 531,13 \$.

Il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-SOUS-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

24-08-140

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, sur la proposition de madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier, et est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 86 819,50 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.4 DÉPÔT-MONTANT ATTRIBUÉ POUR LA TECQ 2024-2028

La direction générale dépose le montant attribué par le Ministre des Affaires municipales dans le cadre du programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028. Une somme de 609 142\$ servira à la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

5.5 JOURNAL MUNICIPAL-MODÈLE

La direction générale dépose le modèle de journal proposé par madame Yasmine Matar, responsable aux communications. Des suggestions y sont apportées.

5.6 CONTRAT LOCATION SALLE COMMUNAUTAIRE

Un comité a été créé afin de travailler sur la politique et la tarification.

5.7 VISITE VIRTUELLE DE L'ÉGLISE

24-08-141

Considérant que dans les prochaines semaines l'Église changera de nature;

Considérant qu'il est important de préserver les souvenirs de l'état actuel du bâtiment pour les générations existantes et futures;

Considérant qu'il est possible d'effectuer une visite virtuelle du lieu sacré par un photographe afin de rendre la visite accessible à tous;

Considérant que le projet permettrait de préserver de façon pérenne ce patrimoine religieux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de contribuer monétairement, à raison de 50% de la facture, pour la réalisation de la visite virtuelle de l'Église.

5.8 ABONNEMENT LOGICIELS

24-08-142

Considérant le retour prochain du journal municipal et la gestion des archives;

Considérant qu'il y a lieu de s'abonner aux logiciels qui faciliteront, soit la confection du journal (CANVAPRO), ou bien l'archivage des documents protégés (ADOBE);

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'abonnement annuel à Canva Pro et à Adobe Pro pour la réalisation du journal municipal, ainsi que pour l'archivage des documents.

5.9 INSTALLATION CAMÉRAS ET INTERNET AU GARAGE

24-08-143

Considérant l'installation prochaine de caméras sur tous les bâtiments publics municipaux;

Considérant que l'installation de caméras au garage municipal nécessite une modification, une construction ou un abonnement afin d'avoir accès à un réseau internet;

Considérant les trois options proposées par monsieur Serge Phaneuf du Réseau Internet Maskoutains (RIM);

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de monsieur Patrick

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Poïtras qui accommodera son forfait internet afin d'être en mesure de le distribuer au garage municipal.

Il est également résolu que le conseil municipal s'engage à payer la différence de coût de l'internet à monsieur Poïtras.

5.10 PARTAGE DE LA CROISSANCE D'UN POINT DE LA TVQ

24-08-144

Considérant la lettre obtenue de monsieur Jacques Demers, Président de la FQM;

Considérant que la lettre porte sur le calcul inégal du Partage de la croissance d'un point de la TVQ distribuée à toutes les municipalités du Québec;

Considérant que la nouvelle méthode de calcul favorisera les grandes villes et municipalités et pénalisera les petites, car le calcul sera basé sur la population sans tenir compte des autres critères territoriaux;

Considérant que monsieur Demers demande que toutes les municipalités envoient une lettre de mécontentement, de concert avec sa propre lettre, à notre député;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la direction générale de faire parvenir ladite lettre à monsieur Jean-Bernard Émond, Député de Richelieu, et ce, signée par madame Marguerite Desrosiers, mairesse de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.11 ABREUVOIR TEMPORAIRE OU BAC BLEU ARTISANAL

24-08-145

Considérant que l'événement du Gros Porc-T aura lieu cette fin de semaine;

Considérant qu'il y a lieu de faire la distribution d'eau lors de l'événement;

Considérant la réception du nouvel abreuvoir;

Considérant la possession d'un bac d'eau bleu artisanal;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'installation temporaire de l'abreuvoir d'eau à l'avant du centre communautaire sur le perron.

5.12 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION

24-08-146

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagement à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

ATTENU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, madame Julie Hébert, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Julie Hébert, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

~~6.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES DIRECTEURS DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS~~

~~La direction générale dépose le compte rendu du Comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains ayant eu lieu le 10 juillet 2024.~~

6.2 RECLASSEMENT DES RISQUES DANS PREMIÈRE LIGNE

24-08-147

Considérant les nouvelles orientations ministérielles du MSP;

Considérant que la nouvelle orientation 1 au point 1.1 fait état de l'urgence de maintenir et de mettre à jour la classification des risques sur les territoires de chacun des services incendie desservant la MRC des Maskoutains;

Considérant que lors de la rencontre du 10 juin 2024, le Comité des directeurs de services de sécurité incendie, il est demandé par l'autorité régionale et approuvé par le comité de sécurité incendie de voir à réaliser l'action 27 du schéma, en lien avec le point 1.1, d'ici la fin de l'année 2024;

Considérant qu'il y a lieu de mandater un préventionniste afin d'effectuer le travail de reclassification conformément à la réglementation;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le reclassement des risques dans Première Ligne avec le service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains avec lequel la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a un contrat au niveau de la prévention des risques incendie.

6.3 ASSURANCE-RESPONSABILITÉ DES POMPIERS À TEMPS PARTIELS

La direction générale dépose l'information sur l'assurance-responsabilité des pompiers à temps partiels en cas de poursuite à la demande de ceux-ci.

6.4 ACHAT-UNE RADIO SUPPLÉMENTAIRE

24-08-148

Considérant que le service incendie de Saint-Marcel-de-Richelieu désire faire l'achat d'une radio supplémentaire, dépense non prévue au budget 2024;

Considérant que le coût de la radio s'élève à 900\$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que le besoin serait de deux radios à installer dans les camions incendie, qui seraient à la disposition de l'ensemble du service incendie;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de deux radios supplémentaires au coût s'avoisnant à 900\$ chacune.

7 TRANSPORT ROUTIER :

7.1 FAUCHAGE DES ROUTES

~~Considérant que le fauchage des routes avant le gel est à prévoir;~~

~~Considérant qu'au conseil du mois de juillet il a été convenu de demander un prix à l'entreprise Bailey pour la troisième fauche;~~

~~Considérant que le prix de Bailey s'établi à : _____;~~

~~En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la fauche des routes~~

7.2 SCELLEMENT DE FISSURES

24-08-149

Considérant que lors de la période budgétaire, il a été convenu d'essayer un nouveau processus de correction des routes municipales, soit le scellement de fissures;

Considérant que quatre soumissionnaires ont été sollicités pour le scellement de fissures 2024;

Considérant que nous avons reçu quatre (4) soumissions :

- Permaroute;
- Environnement Routier NRJ inc.;
- Cimota inc.;
- Lignes Maska;

Considérant que toutes les soumissions obtenues sont conformes

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat de scellement de fissures à Lignes Maska qui est le plus bas soumissionnaire conforme à 1,35\$ du mètre linéaire avant taxes pour les 10 000 premiers mètres linéaires.

7.3 AFFAISSEMENT EN ARRIÈRE DE LA GLISSIÈRE-RANG BORD-DE-L'EAU-SUD

24-08-150

Considérant les pluies diluviennes survenues le vendredi 9 août sur le territoire;

Considérant qu'un affaissement s'est créé juste en arrière d'une glissière dans le Rang Bord-de-l'Eau Sud près du 113;

Considérant qu'il y a lieu de vérifier l'état de la situation;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à monsieur Luc Brouillette, ingénieur, d'aller vérifier l'état du chemin à savoir le degré de gravité des travaux qui seront à effectuer, et à quel moment.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

7.4 DEMANDE CITOYENNE-PLANTS DE BLEUETS

24-08-151

Considérant la réception d'une plainte le 7 août 2024, concernant le fauchage de plants de bleuets au 72 rang de l'Église Nord;

Considérant que l'événement a eu lieu mardi le 6 août par l'Entreprise Bailey;

Considérant que les plants étaient camouflés par de longues herbes hautes, et ce, tout autour du jardin dans lesquels les plants faisaient partis;

Considérant qu'il s'agit d'un incident incongru, qui n'aurait pu arriver si les lieux avaient bien été identifiés et bien entretenus;

Considérant que le jardin est en partie dans l'emprise de chemin appartenant à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant que le citoyen demande le remboursement des cinq plants de bleuets;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser le remboursement desdits plants de bleuets considérant que l'événement aurait pu être évité et que c'est dans l'emprise du chemin public.

Il est également résolu d'envoyer une lettre au citoyen mentionnant la décision et demandant l'identification dudit jardin afin qu'un tel événement ne puisse se reproduire.

8 HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 COURS D'EAU-DEMANDE D'INTERVENTION

24-08-152

Considérant la demande d'entretien de cours d'eau reçue de monsieur Gilles Brouillard le 23 juillet 2024;

Considérant le rapport reçu de l'inspecteur désigné constatant la problématique du cours d'eau Jérôme-Bonin, en date du 5 août 2024;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer ladite demande d'entretien de cours d'eau à la MRC des Maskoutains.

Il est également résolu de catégoriser ladite demande d'entretien de cours d'eau « urgente » considérant l'eau stagnante qui perdure depuis au moins deux ans et l'inondation occasionnée sur les champs de culture qui occasionne des pertes de revenus considérables.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juillet 2024. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Trois (3) plaintes ont été reçues.

Deux (2) permis ont été émis. Deux (2) permis de rénovations pour des travaux estimés à 150 000\$.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9.2 NOMINATION DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL #20-560 RELATIF À LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER ET À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE AUX COURS D'EAU

24-08-153

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a retenu les services de la Firme Urb/Inspec pour le service d'urbanisme et d'inspection en bâtiment, environnement et règlement des nuisances;

Considérant que messieurs Gabriel Sévigny-Côté et Antoine Tardif ont été désignés par ladite firme pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint pour l'application du règlement régional #20-560 relatif à la protection du couvert forestier;

Considérant que messieurs Gabriel Sévigny-Côté et Antoine Tardif ont été désignés par ladite firme pour agir à titre de personne désignée aux cours d'eau;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Gabriel Sévigny-Côté et Antoine Tardif à titre d'inspecteur régional adjoint pour l'application du règlement régional #20-560 relatif à la protection du couvert forestier et à titre de personne désignée aux cours d'eau pour la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

10 LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Les préparatifs du Gros Porc-T tirent à leurs fins. En septembre débiteront des cours de danse country. Les inscriptions sont ouvertes. Le 16 novembre aura lieu la soirée Country Winslow, tout de suite après les Matinées gourmandes et le Marché de Noël. Un film est à prévoir à tous les mois. L'année se terminera par la fête de Noël.

11 POINT D'INFORMATION :

11.1 Résolution #2024-07-218-Ministère des Transports du Québec-Plan d'intervention final en infrastructures routières locales (PIIRL)-Approbation

11.2 Statistiques en lien avec le schéma de couverture de risques-Visites de prévention des risques plus élevés effectuées en mi-année (1er janvier au 30 juin 2024)

11.3 Rapport trimestriel des revenus des bornes électriques (1er avril au 30 juin 2024)

11.4 Demandes d'appui-Révision de la loi sur la fiscalité municipale-Taxes pour la Sûreté du Québec :

- Paroisse de Saint-Octave-de-Métis
- Saint-Séverin
- Municipalité d'Irlande
- Saint-Prosper
- Canton de Westbury
- Saint-Ubalde
- Sainte-Madeleine
- Waterville
- Saint-Paul d'Abbotsford
- Saint-Narcisse-de-Beaurivage

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-08-154

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h40.

Mairesse

Directrice générale